

Conseil municipal du 15 décembre 2016 - Salle du Conseil à 20h00

Présents : Roger Mazat, Marie-Christine Oliveira Dos Reis, Patricia Brun, François Rouveyrol, Claude Blanc, Christophe Moins, Micheline Civiale, Laurent Chautard, Véronique Rousselle, Pierre Avenas, Paul- Henri Roure et Elisabeth Buisson.

Excusées : Laurence Logerot donne procuration à Christophe Moins et Dominique Dejours à Micheline Civiale.

Absent : Joannès Péméant.

Secrétaires de séance : Micheline Civiale et Elisabeth Buisson

1. : Rapport Véolia :

En avant séance, présentation au conseil municipal du rapport de l'année 2015.

A la demande de Véronique Rousselle, le powerpoint présenté sera transmis par courriel aux conseillers.

Relecture du compte rendu du conseil municipal précédent par M. Le Maire.

L'intégration de la communauté de communes du Pays de Vernoux au sein de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche s'est faite. Pas de changement de dénomination : CAPCA. 70 présents ou représentés au conseil communautaire – Laetitia Serre a recueilli 35 voix, Michel Valla 32 et il y a eu 3 votes blancs.

Concernant la convention pour les chats errants, la clinique vétérinaire du Moulinon a confirmé ne pas pouvoir s'aligner sur les tarifs de ses concurrents. Vote pour convention avec La Voulte sur Rhone : 13 pour et 1 contre.

Concernant la remise des colis de Noël de nos aînés, elle se fera samedi 17 décembre 2016 de 10h à 12h en présence de Mmes Oliveira Dos Reis, Buisson, Mounard et Junier. La distribution à la Maison de retraite se fera ce même samedi mais l'après-midi avec Mmes Oliveira Dos Reis et Logerot et leur fils. Pour le repas, il se tiendra à la Salle de la Chemina à 11h30. Rendez-vous pris à 9h30 pour la préparation de la salle et ensuite service du repas. Seront présents : Mmes Oliveira Dos Reis, Civiale, Logerot, Junier et Mounard, MM. Rouveyrol, Blanc.

Avenant n° 5 de la convention de Véolia est voté à l'unanimité, aucune coupure ne pourra être effectuée pour non paiement de facture.

2. Rapport de la CLECT sur l'évaluation du coût du transfert du Théâtre de Privas :

La gestion se fera majoritairement par la CAPCA. Vote : 13 pour et 1 abstention.

3. Demande de subvention Eclairage Public SDE (La Brugière) :

Le devis établi par Bouygues est de 1804,84€ TTC soit 1504,03€ HT. Le SDE prend 50 % à sa charge, il reste donc à la commune les 50% restants. Vote à l'unanimité.

4. Avenant à la convention avec le département pour l'Assistance Technique aux Collectivités :

Il s'agit que la commune garde une mission de base et que le SDEA prenne l'assistance (compétence élargie à la carte). Elisabeth Buisson demande des précisions concernant la mission de base de la commune et celles prises par le SDEA – Pas de précision pour le moment, il s'agit d'un accord de principe en l'absence de chiffrage qui sera notifié ultérieurement (01.01.2017) – Vote : 10 pour et 4 abstentions.

5. Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un pôle de santé :

Le 28 novembre dernier, le jury s'est réuni pour voter sur les trois projets présentés. Le projet qui a été retenu est celui de l'équipe CARILLO avec 5 voix, contre BANCILLON 1 voix et BLANCHARD 0 voix.

Une réunion va se tenir en mairie avec l'architecte retenu afin qu'il revoie sa « copie » en terme de fonctionnalité à l'intérieur du bâtiment – Vote du conseil pour validation du choix du jury : 13 pour et 1 abstention.

Subventions pouvant être demandées aux différents organismes en 2017 :

DETR (Etat) : 300 000€ - Département : 300 000€ - Région : 100 000€ - ARS : 50 000€.

Il s'agit uniquement de faire la demande des subventions liées au PROJET, en aucun cas la commune ne prend aujourd'hui de décision sur la faisabilité du projet – Vote : 13 pour et 1 abstention.

6. Disponibilité d'un agent :

Il s'agit du remplacement d'un agent partant le 24 février 2017, mise en disponibilité d'un an demandée par l'agent. Un poste est donc ouvert pour ce remplacement, un CDD d'un mois renouvelable : Vote à l'unanimité.

7. Questions diverses :

- Eyrieux Clair (ensuite le PNR) souhaite louer les anciens locaux du Sictom pour un montant de 2850€/an charges comprises – Vote à l'unanimité
- Accessibilité Handicapés : cela concerne le Manoulier et la Poste – Devis a été établi avec F. MAS pour un montant de 49 589€ : DETR prendrait 30 % à sa charge voir 5 % de plus (14 876,70€ et bonus possible de 2 479,45€), resterait donc à la commune 32 232,85€ - Vote à l'unanimité.
- ENEDIS (électricité en réseau) : travaux Route de l'Ancienne Gare – pose d'un deuxième transformateur.
- Adhésion de la commune de Désaignes au SIVU en 2017 – Vote à l'unanimité
- Mme Rousselle interroge M. le Maire sur les absences de Joannès Péméant. M. MAZAT invoque l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales demandant le Vote pour finir la séance à huit clos – Vote à l'unanimité – Il a été annoncé la démission de M. Joannès Péméant de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de conseiller municipal au 28.11.16.

Fin de séance à 22h15